



CNCDH

COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Dossier de presse

Racisme, antisémitisme et xénophobie en France
Rapport 2012

Contact presse : emilie.peinchaud@cncdh.pm.gouv.fr – 0142755027 / 0677190453





Sommaire

Constats pour l'année 2012

- Le racisme dans l'opinion publique
- Les actes et menaces à caractère raciste portés à la connaissance des autorités de police

Conclusion et recommandations essentielles de la CNCDH

RACISME, ANTISEMITISME ET XENOPHOBIE 2012

RAPPORT 2012

Commission nationale consultative des droits de l'homme

LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA XENOPHOBIE

Année 2012



La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Année 2012, Paris

La documentation française, mars 2013

Le rapport est une obligation fixée par la loi du 13 juillet 1990. Il rassemble des contributions variées fournies par différentes instances (ministères, société civile, universitaires) et est complété par les analyses de la CNCDDH.

Les quatre objectifs du rapport de la CNCDDH :

1. évaluation quantitative, la plus proche possible des réalités et des différentes manifestations du racisme,
2. analyse qualitative des phénomènes,
3. évaluation des mesures de lutte mises en œuvre chaque année,
4. formulation des recommandations.



Constats pour l'année 2012

Le racisme dans l'opinion publique

Sondage exclusif CSA / CNCDDH / Service d'information du Gouvernement réalisé en face à face du 6 au 12 décembre 2012, auprès de 1029 personnes âgées de 18 ans et plus résidant en France, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Pour la **troisième année consécutive**, le sondage indique une montée de l'intolérance en France. Alors que le début des années 2000 avait été marqué par un mouvement continu de la société française vers plus de tolérance, **on constate depuis 2010 que les indicateurs de racisme sont en hausse, que l'intolérance augmente**. Le phénomène s'ancre dans la durée, et cette **évolution est particulièrement préoccupante**.

Plusieurs éléments des résultats du sondage doivent être soulignés :

- **Augmentation toujours plus marquée de la méfiance à l'égard des musulmans :**
 - 55% des personnes interrogées estiment que les musulmans forment un groupe à part dans la société (+4 points par rapport 2011 et + 11 points par rapport à 2009)
 - Seulement 22% des personnes interrogées ont une opinion positive de la religion musulmane, c'est beaucoup moins que les opinions positives à l'égard des autres religions (44% d'opinion

positive pour le catholicisme et 34% pour le judaïsme), et c'est surtout 7 points de moins qu'en 2011

- 77% des personnes interrogées pensent que le port du voile peut poser problème pour vivre en société (+ 2 points par rapport à 2011 et + 9 points par rapport à 2010)
- 47% des personnes interrogées pensent que l'interdiction de montrer l'image du prophète Mahomet peut poser problème pour vivre en société (+8 points par rapport à 2011)

- **Rejet croissant des étrangers**, perçus de plus en plus comme des parasites, voire comme une menace :

- « Il y a trop d'immigrés aujourd'hui en France » : 69% des personnes interrogées se déclarent d'accord avec cette opinion, soit une progression de 10 points par rapport à 2011 et de 22 points par rapport à 2009.
- « De nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale » : 73% des personnes interrogées se déclarent d'accord avec cette opinion, soit une progression de 3 points par rapport à 2011 et de 9 points par rapport à 2009.
- « Les travailleurs immigrés doivent être considérés ici comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française », les réponses n'avaient jamais été aussi intolérantes depuis les émeutes de 2005 : 72% des personnes interrogées sont en désaccord avec cette opinion.

- **Constat d'échec de l'intégration** et remise en cause de la possibilité d'un « vivre ensemble » dans la société française.

- Une majorité des personnes interrogées : 56%) considère que l'intégration fonctionne mal (dont 42% assez mal et 14% très mal)
- 94% des personnes interrogées (+5 points par rapport à 2011) pensent d'ailleurs qu'il est indispensable que les étrangers qui viennent vivre en France adoptent les habitudes de vie françaises.
- En outre, la responsabilité du mauvais fonctionnement de l'intégration est nettement plus imputée aux étrangers qu'à la société. Les interviewés jugent en effet à 60% que ce sont avant tout les personnes d'origine étrangère qui ne se donnent pas les moyens de s'intégrer.

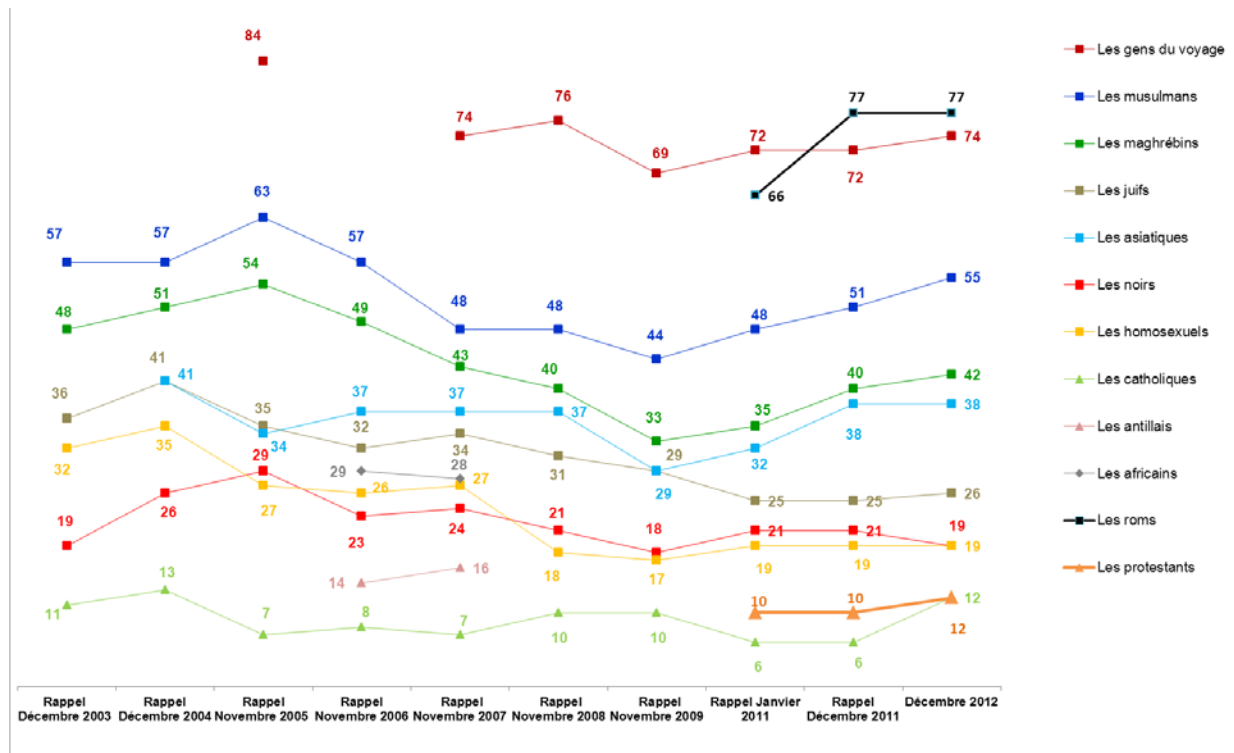
Ces constats sont d'autant plus inquiétants qu'ils s'inscrivent dans **un contexte plus général de perception globalement négative de la société française : préoccupations économiques, sociales et sécuritaires fortes, vision très segmentée de la société.**

Par ailleurs, on assiste à **une dangereuse banalisation des propos racistes.**

Internet contribue grandement à cette banalisation. Mais elle s'alimente également de l'instrumentalisation dans le discours politique de certaines thématiques (immigration, religion-laïcité), ainsi que de certains dérapages et des polémiques qui ont suivi.

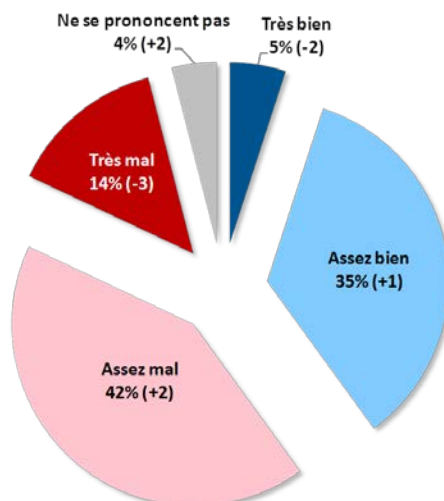
Graphique 1

Pour chacune des catégories suivantes, dites-moi si elle constitue pour vous actuellement en France ... ? Pourcentages de « Un groupe à part ».



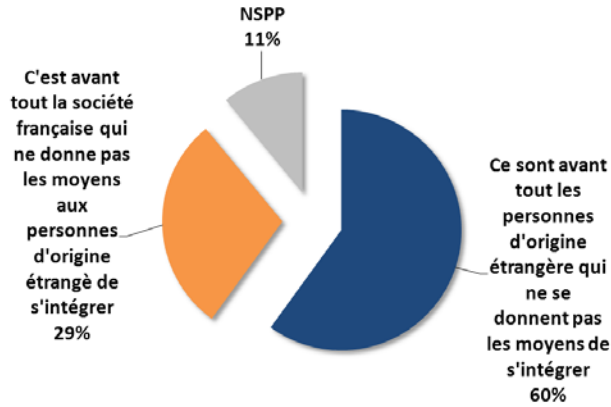
Graphique 2

Selon vous, en France, l'intégration des personnes d'origine étrangère fonctionne-t-elle très bien, assez bien, assez mal ou très mal ? En pourcentages.



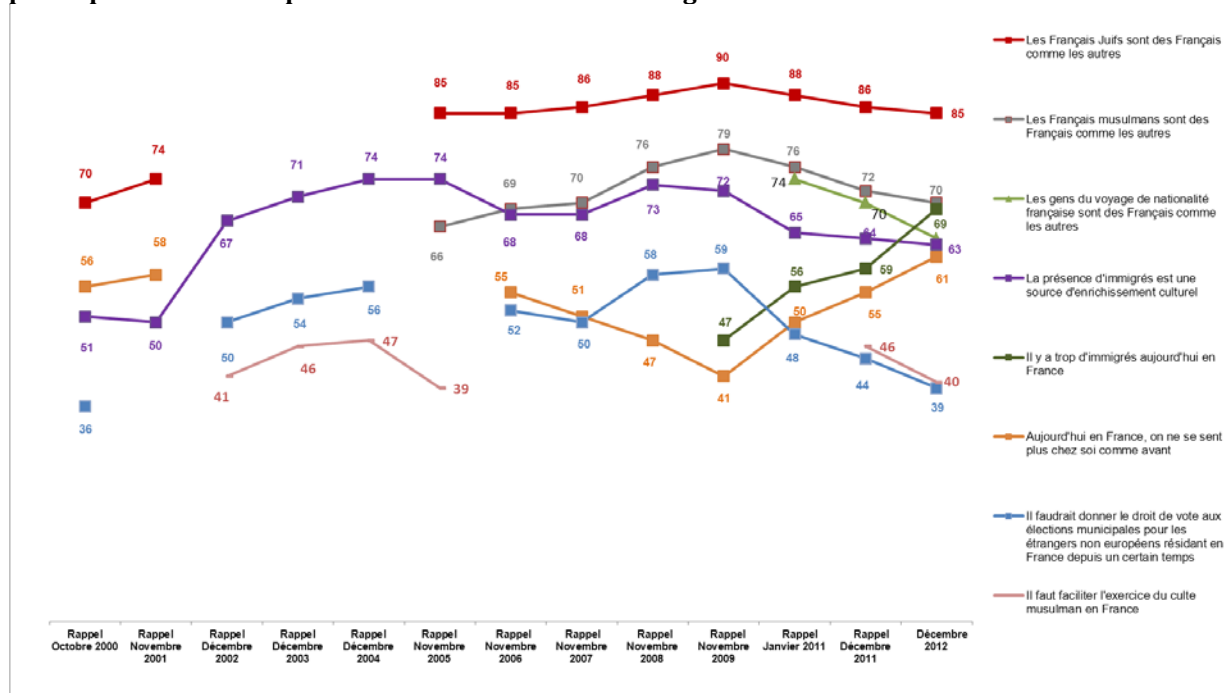
Graphique 3

Laquelle de ces deux phrases se rapproche le plus de ce que vous pensez ? En pourcentages.



Graphique 4

Pour chacune des opinions suivantes, dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ? Pourcentages de « d'accord ».





Constats pour l'année 2012

Les actes et menaces à caractère raciste et antisémite

Les données communiquées par le ministère de l'Intérieur sur les actes et menaces à caractère raciste, antisémite et antimusulman marquent, une fois agrégées, une forte augmentation pour l'année 2012 : la somme des actes et menaces à caractère raciste, antisémite et antimusulman s'élève à 1.539, ce qui représente une hausse de 23%. Si l'on examine les chiffres de manière plus détaillée, on constate que les actes antisémites et antimusulmans enregistrent les plus fortes hausses :

- l'antisémitisme marque une très importante progression de 58% ;
- les actes antimusulmans progressent de 30%, confirmant la tendance à la hausse enregistrée en 2011 (+ 34%)
- le racisme et la xénophobie connaissent une relative stabilité, avec une augmentation de 2%.

Racisme : +2% entre 2011 et 2012, relative stabilité avec des nuances

- Actes racistes **-11%** : 118 en 2012 (132 en 2011)
- Menaces racistes **+5%** : 606 en 2012 (5781 en 2011)
- Maghrébins = principales victimes du racisme
- Régions les plus touchées par le racisme = Ile-de-France, PACA, Rhône-Alpes

Antisémitisme : +58% entre 2011 et 2012

- Actes antisémites **+37%** : 177 en 2012 (129 en 2011)
- Menaces antisémites **+ 59%** : 437 en 2012 (260 en 2011)
- On constate l'existence de pics en mars, dans la foulée de « l'affaire Merah » et en octobre–novembre, au moment des regains de tensions entre Israël et les territoires palestiniens (intervention militaire israélienne en novembre)
- Régions les plus touchées par l'antisémitisme = Ile-de-France, PACA, Rhône-Alpes

Racisme antimusulman : +30% entre 2011 et 2012

- Actes antimusulman **+ 28%** : 53 en 2012 (38 en 2011)
- Menaces antimusulmanes **+20%** : 148 en 2012 (117 en 2011)
- Là aussi l'affaire Merah a un impact, puisque l'on constate un pic de violence en mars-avril. Une forte augmentation est également constatée en septembre-octobre au moment de la diffusion de la vidéo du film « *l'innocence du musulman* » et de la parution des caricatures du prophète Mahomet dans l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*,
- Régions les plus touchées par les actes antimusulmans = Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes.

Le contexte politique de l'année - qui a favorisé l'émergence de débats, de prises de parole politiques, de polémiques interrogeant la place de l'étranger, de l'islam, du différent dans la société française actuelle (montée du Front national, polémiques sur la viande hallal ou « les pains au chocolat », etc.) - mais aussi les tragiques événements de Toulouse en mars, ont sans doute contribué à des passages à l'acte haineux et violents. Ces constats inquiétants rappellent l'urgence de mettre en œuvre, concrètement, une véritable stratégie politique en matière d'éducation et de sensibilisation du public sur la lutte contre les préjugés et la promotion des valeurs d'égalité, de tolérance et d'humanité. Il convient également de rappeler aux

personnalités politiques leur devoir d'exemplarité en la matière et la nécessité d'être particulièrement vigilantes quant aux discours politiques sur l'immigration, l'intégration ou portant sur des populations particulières (musulmans, Roms, Français d'origine étrangère...).

Des indicateurs insatisfaisants

On observe, depuis une dizaine d'années, une augmentation continue des actes à caractère raciste et antisémite, tempérée toutefois par la faiblesse des chiffres en valeur absolue. Ce constat appelle deux remarques.

- L'augmentation continue de la violence raciste peut s'expliquer en partie par l'amélioration de l'outil statistique à disposition du ministère de l'Intérieur, qui gonfle mécaniquement le nombre d'actes et de menaces recensées.
- La faiblesse des chiffres en valeur absolue invite par ailleurs à s'interroger sur la qualité et la pertinence des outils statistiques, d'autant que les chiffres et la réalité vécue du racisme semblent être inversement proportionnels. Il convient donc de s'interroger sur la fiabilité des données à notre disposition (et ce même si de réels progrès ont été accomplis ces dernières années). Face à cette imperfection des outils statistiques, il est nécessaire que les ministères de l'Intérieur et de la Justice travaillent à l'amélioration du recensement des infractions à caractère raciste, antisémite et xénophobe¹.

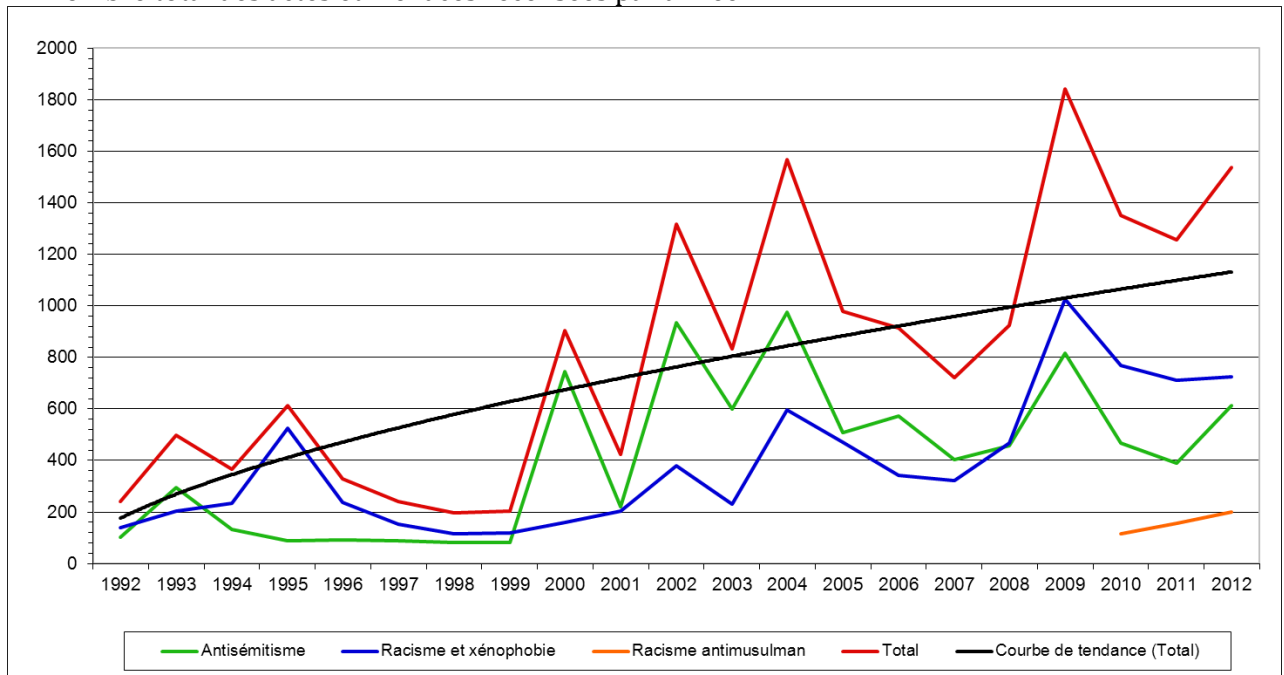
¹ **L'exemple britannique**

À la suite d'études sur la délinquance réelle, le Royaume-Uni a constaté les défaillances de son système statistique, et a tenté d'améliorer le recensement des infractions racistes. Le nombre d'actes commis en raison de l'appartenance à une race est passé de 6 500 en 1990 à 14 000 en 1997-1998 ; puis a quadruplé jusqu'à 53 000 en 2000-2001. Pendant les années 2006-2007, 61 262 incidents racistes ont ainsi fait l'objet d'une plainte. La comparaison avec les 1 350 actes et menaces à caractère raciste, antisémite et xénophobe commis en 2010 fait effectivement craindre que la plupart de ces infractions ne soient pas recensées.

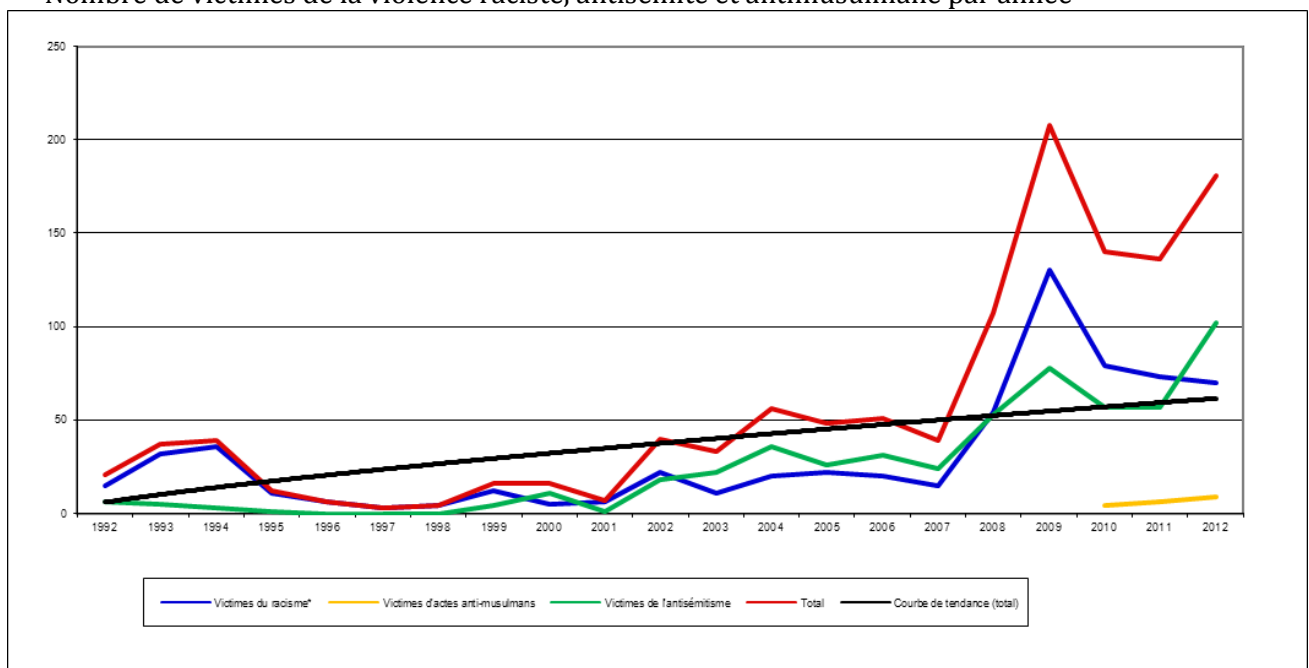
Evolution de la violence raciste, antisémite et antimusulmane depuis 1992

Source : ministère de l'Intérieur

Nombre total des actes et menaces recensés par année



Nombre de victimes de la violence raciste, antisémite et antimusulmane par année



*Jusqu'en 2009, les victimes musulmanes sont comptabilisées dans victimes du racisme, à partir de 2010 elles font l'objet d'un décompte spécifique



Conclusion et recommandations essentielles de la CNCDH

Segmentée, marquée par des difficultés du « vivre ensemble », traversée par des phénomènes communautaires croissants, en proie à une importante crise identitaire : la société française semble plus perméable aux phénomènes d'intolérance et de racisme. Face à des signaux inquiétants, et face à des phénomènes complexes, la CNCDH cherche, à travers ce rapport, à faire preuve d'objectivité en mesurant et en analysant l'ensemble des données à sa disposition, avec la rigueur et le recul nécessaires, tentant de démêler les tendances préoccupantes des craintes infondées.

Avec toute la prudence qu'impose l'interprétation de chiffres dont la « vérité » n'est pas toujours simple à saisir, **on doit néanmoins s'inquiéter cette année à la fois des résultats des enquêtes quantitative et qualitative conduites par la CNCDH, et des chiffres de la violence raciste, antisémite et antimusulmane communiqués par le ministère de l'Intérieur.** L'année 2012 témoigne d'un retour inquiétant de l'antisémitisme et confirme par ailleurs l'augmentation du nombre des actes dirigés contre les personnes de religion musulmane. Les enquêtes de la Commission montrent que, pour la troisième année consécutive, la tolérance recule au sein de la société française, que les sentiments xénophobes se diffusent, et que nos concitoyens s'interrogent de plus en plus sur la possibilité d'un « vivre-ensemble », qu'ils croient menacé par la montée, réelle ou supposée des communautarismes.

On continue d'observer en 2012 un racisme de protection contre une menace supposée, que cette menace soit socialement et médiatiquement construite en dehors de toute étude factuelle n'empêche pas qu'on la tienne pour acquise. **La figure de « l'étranger » cristallise, dans l'imaginaire d'un certain nombre de nos concitoyens, les craintes qui fondent le sentiment d'insécurité**, que celle-ci soit économique, sociale ou culturelle. Ainsi, beaucoup de Français considèrent comme avéré le lien entre immigration et sentiment d'insécurité, et **pour bon nombre d'entre eux l'image de l'étranger parasite perdure.**

Une vigilance de tous, gouvernement d'abord, à qui s'adressent les recommandations du rapport, mais aussi acteurs de la société civile, s'impose pour éviter que la montée des incertitudes et l'insécurité sociale dans la société ne s'accompagnent d'une augmentation plus importante encore des manifestations d'intolérance.

En guise d'introduction à ses recommandations, la CNCDH tient à souligner une fois encore que l'efficacité de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie doit procéder d'une approche globale et intégrée, permettant d'améliorer la coordination, le renforcement et la mise en valeur des multiples initiatives déjà mises en place.

Elle souhaite rappeler que l'action des pouvoirs publics contre le racisme doit se garder de tout risque d'approche communautariste, qui risquerait d'instaurer un climat délétère de « concurrence victimaire ». Si la CNCDH ne nie pas que certaines formes spécifiques de xénophobie nécessitent une attention particulière, elle considère néanmoins que ce phénomène doit être considéré dans sa globalité.

Enfin, elle rappelle sa recommandation aux personnalités politiques et publiques de veiller à ne tenir aucun propos racistes, xénophobes ou stigmatisants à l'égard d'une population particulière. Elle demande au personnel politique dans son ensemble de s'engager à ne pas éveiller, par des discours discriminants ou alarmistes, des réactions d'hostilité à l'égard des populations d'origine étrangère.

Recueil de données

- La CNCDH recommande la réalisation d'enquêtes de victimation, pour obtenir plus d'éléments quantitatifs et qualitatifs sur la délinquance à caractère raciste. Par ailleurs, en raison des spécificités juridiques de ce type de délinquance la délinquance à caractère raciste, et du fait que cette forme de délinquance soit l'une des rares pour lesquelles le mobile de l'infraction est pris en compte, la réalisation d'une enquête de délinquance auto déclarée pourrait permettre de mieux saisir certaines de ses spécificités.
- La CNCDH invite les pouvoirs publics à promouvoir les recherches qualitatives réalisées par des chercheurs et des universitaires, mais aussi par des ONG, sur l'ampleur et la nature de la criminalité à caractère raciste, et au sein de cette criminalité la violence raciste. Ces recherches pourront se concentrer sur les caractéristiques des victimes et des agresseurs et étudier de manière critique la mise en œuvre d'interventions de justice pénale et non pénale.
- La CNCDH demande à ce que puisse lui être fourni des éléments quantitatifs et qualitatifs fiables permettant d'appréhender les phénomènes de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie et de discriminations dans les collectivités d'Outre-mer.
- La Commission demande d'affiner les données relatives aux alternatives aux poursuites, notamment s'agissant des réponses pénales apportées, ainsi que les données relatives à la prise en charge des mineurs.
- Elle invite le ministère de l'Éducation nationale à poursuivre les efforts de sensibilisation et d'information auprès des chefs d'établissements, afin d'améliorer le recensement des actes et menaces à caractère raciste, antisémite et xénophobe, via le logiciel SIVIS (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire).

Éducation, formation, sensibilisation

- La CNCDH rappelle l'importance de la mise en œuvre du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, dans laquelle le ministère de l'Éducation nationale devrait jouer un rôle central et fait part de sa disponibilité pour participer à sa définition et à sa mise en œuvre.

- La CNCDH entend soutenir le développement d'outils pédagogiques innovants et spécifiques visant à lutter contre les préjugés et à développer la tolérance et le vivre-ensemble. La coordination d'actions pilotes initiées localement par certaines académies, la mise en place dans certains établissements d'actions pédagogiques qui réunissent chefs d'établissement, enseignants, mais aussi les associations de parents d'élèves et associations de lutte contre le racisme sont des initiatives qui permettent d'approcher la question de la lutte contre le racisme de manière globale et concrète. La CNCDH entend soutenir ces différentes initiatives développées au niveau local et invite le ministère de l'Éducation nationale à les faire connaître plus largement, afin qu'elles puissent être reproduites dans un plus grand nombre d'établissements. Ces actions très concrètes, imaginées et mises en œuvre par les enseignants, en lien avec les élèves, parfois avec l'appui d'associations, et en tenant compte du contexte spécifique d'un établissement constituent sans doute un des outils de prévention les plus efficaces.
- Elle recommande de s'assurer que l'ensemble des enseignants et du personnel de l'Éducation nationale soit suffisamment formé à l'importance de l'éducation civique ainsi qu'à l'éducation à la citoyenneté.
- Elle suggère que soit inscrit dans les programmes de biologie en primaire et de sciences de la vie au collège et au lycée, un module sur la notion de « race » afin de montrer aux élèves que cette notion n'a aucune réalité scientifique et qu'il n'existe pas de races humaines.
- Elle recommande le développement des modules de sensibilisation afin d'informer :
 - les victimes pour qu'elles connaissent les mécanismes de protection et de poursuites ;
 - les témoins d'actes de racisme, xénophobie et antisémitisme afin qu'ils prennent connaissance de la nécessité de signaler ces actes aux instances compétentes ;
 - les responsables (délégués du personnel, chefs d'entreprise, enseignants, ...) afin qu'ils soient au fait des mesures à prendre en cas d'actes de racisme, xénophobie et antisémitisme.
- Elle invite à renforcer le contrôle du CSA sur les messages délivrés par les médias

Emploi et logement

- La CNCDH recommande que soient systématisées les formations à destination des personnes en charge des ressources humaines, des personnels des agences d'intérim et de recrutement, ainsi que des agents des Pôles emplois et des missions locales, afin de leur indiquer la marche à suivre face aux demandes discriminatoires de certaines entreprises, et notamment l'obligation de signaler les discriminations dont ils ont connaissance.

- Elle invite à durcir les sanctions à l'encontre des entreprises condamnées pour discrimination ou pour comportements racistes :
 - interdiction de postuler à des marchés publics pendant un certain temps ;
 - amende plus importante, dont une partie consacrée au financement de projets de lutte contre les discriminations.
- La CNCDH recommande que les professionnels de l'immobilier (agences immobilières, agents des offices HLM...) soient mieux formés afin de savoir comment réagir face aux demandes discriminatoires de certains propriétaires.

Police, sécurité, libertés publiques

Pour juguler la montée des actes antimusulmans, constatée depuis deux ans, et pour prévenir les attaques contre les sites musulmans, la CNCDH recommande que le plan de sécurisation des sites juifs lancé en 2002 par le ministère de l'Intérieur soit étendu aux sites musulmans.

- Afin d'éliminer toutes les formes de profilage racial, elle recommande au ministère de l'Intérieur d'expérimenter, dans plusieurs types de territoires, la mise en place d'une attestation nominative de contrôle (dite récépissé). Le ministère de l'Intérieur doit par ailleurs veiller à ce que les forces de l'ordre soient particulièrement respectueuses du code de procédure pénale et de la déontologie de la police nationale. Il convient donc de lutter contre les « contrôles au faciès » par un renforcement de la formation et de la sensibilisation, mais aussi par la sanction. Les auteurs de contrôles abusifs doivent être sanctionnés conformément à la loi.
- La CNCDH demande la réalisation d'un véritable bilan complet de l'action des Commissions pour la promotion de l'égalité des chances (Copec) afin de procéder à d'éventuels ajustements pour améliorer leur efficacité.
- La CNCDH souhaite que l'Inspection générale de l'administration porte une attention particulière sur d'éventuelles pratiques discriminatoires, lors de ses contrôles des services en charge de la délivrance des titres de séjour, de la naturalisation, et de la délivrance des visas.

Internet

- La CNCDH réitère sa recommandation relative à la création d'un observatoire du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie sur Internet.
- Elle souhaite que la responsabilité des hébergeurs de site et des fournisseurs d'accès Internet soit engagée dans les cas où des propos racistes, xénophobes ou antisémites sont proférés sur les sites.

- Par ailleurs, la CNCDH encourage l'action du ministère des Affaires Etrangères pour la ratification la plus large possible de la Convention contre la cybercriminalité du Conseil de l'Europe.

Modification des textes

- La CNCDH invite, une fois encore, le Gouvernement à ratifier le Protocole n°12 à la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés (CEDH) qui interdit de manière générale toute forme de discrimination. Ce protocole réaffirme l'interdiction générale de discrimination. Au contraire de l'interdiction de discrimination accessoire de l'article 14 de la CEDH, qui interdit seulement les discriminations en relation avec la jouissance d'un droit ou d'une liberté reconnu(e) par la Convention et les Protocoles additionnels, elle n'a pas de limite quant à son domaine d'application, et présente donc un caractère plus protecteur pour l'individu.
- La CNDH demande que soient harmonisés à un an les délais de prescription de toute infraction de presse à caractère raciste et antisémite. En effet, en 2004, aux termes de la loi Perben 2, le délai de prescription des expressions publiques racistes et antisémites était étendu de trois mois à un an. Néanmoins, cette avancée notable, tant pour la défense des victimes que dans le travail des associations antiracistes, a laissé pour compte le délit d'apologie de crimes de guerre, de génocides ou de crimes contre l'humanité et toutes les contraventions racistes de presse (provocation, injure, diffamation non publiques). De plus sur Internet, pour que le délai de prescription soit d'un an, le caractère public de l'infraction doit être démontré. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, la CNCDH demande donc une harmonisation générale du régime juridique de prescription des propos racistes.